

Grève le 31/03! Participez!

Travailler moins en fin de carrière? N'y pensez plus!

Il n'y a plus d'assimilation pour les conditions de carrière pour les emplois de fin de carrière, y compris assimilation en cas de chômage temporaire ou en cas de maladie.

Travailler plus longtemps, mais recevoir moins à la retraite!

Suppression progressive des assimilations pour les années de carrière pour la retraite (anticipée). La maladie, le chômage temporaire et les interruptions de carrière ne comptent plus. Les femmes sont particulièrement touchées.

Plus de flexibilité = plus d'exploitation!

360 heures supplémentaires volontaires sans motif, dont 240 heures sans supplément et sans concertation sociale. Cela signifie une semaine de travail de 45 heures!

Indexation des salaires? Seulement jusqu'en 2026!

Indexation automatique des salaires garantie jusqu'en 2026. Et quoi à partir de 2027?

ABVV
Textiel
Samen sterk

